



PRÉFET DE LA HAUTE- GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 28 août 2020

PRÉCISIONS SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'OBLIGATION DU PORT DU MASQUE À TOULOUSE

Le 21 août, Étienne Guyot, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, en concertation avec le maire de Toulouse et le directeur général de l'ARS Occitanie, a rendu obligatoire le port du masque sur la voie publique à Toulouse à toute personne de plus de 11 ans.

S'agissant des personnes se déplaçant à vélo et pratiquant la course à pied, le port du masque est fortement recommandé, mais ne sera pas exigé. Les forces de l'ordre ne verbaliseront donc pas les cyclistes et joggeurs qui ne le porteront pas, à condition que ces personnes :

- ne se trouvent pas en groupe ;
- ne se trouvent pas en contact avec des piétons sur des zones de rencontres (telles que définies dans l'article R110-2 du code de la route) ;
- se trouvent sur une voie de circulation adaptée à leur activité (piste cyclable, route, chemin, etc.).

CONTACTS PRESSE

Marie LATREILLE DE FOZIERES
Tél : 05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16

Delphine AMILHAU
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

communication@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

  @prefetoccitanie

www.haute-garonne.gouv.fr/communiqués